

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	17.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Aussenhandel, Umstrittene Ausfuhren, Strukturpolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Internationale Beziehungen
Datum	01.01.1965 – 01.01.2021

# **Impressum**

# Herausgeber

Année Politique Suisse Institut für Politikwissenschaft Universität Bern Fabrikstrasse 8 CH-3012 Bern www.anneepolitique.swiss

# Beiträge von

Burgos, Elie
Caretti, Brigitte
Clivaz, Romain
Eperon, Lionel
Escher, Regina
Gerber, Jean-Frédéric
Hirter, Hans
Huguenet, François
Hulliger, Caroline
Mach, André
Pasquier, Emilia
Porcellana, Diane
Schnyder, Sébastien
Unbekannt, Autor
Zumofen, Guillaume

# **Bevorzugte Zitierweise**

Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Escher, Regina; Gerber, Jean-Frédéric; Hirter, Hans; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Mach, André; Pasquier, Emilia; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Unbekannt, Autor; Zumofen, Guillaume 2024. Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenhandel, Umstrittene Ausfuhren, Strukturpolitik, Internationale Beziehungen, 1980 – 2019. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Föderativer Aufbau	1
Städte, Regionen, Gemeinden	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	2
Zwischenstaatliche Beziehungen	3
Entwicklungspolitik	5
Aussenwirtschaftspolitik	5
Wirtschaft	16
Wirtschaftspolitik	16
Strukturpolitik	16
Infrastruktur und Lebensraum	17
Umweltschutz	17
Naturschutz	17

# Abkürzungsverzeichnis

VBS Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und

Sport

UNO Organisation der Vereinten NationenEFTA Europäische Freihandelsassoziation

WTO Welthandelsorganisation
SECO Staatssekretariat für Wirtschaft
NGO Nichtregierungsorganisation

**OECD** Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung

**IWF** Internationaler Währungsfonds

**EU** Europäische Union

**EDI** Eidgenössisches Departement des Inneren

**EWR** Europäischer Wirtschaftsraum

THG Bundesgesetz über die technischen Handelshemmnisse
EDA Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten

**ERG** Exportrisikogarantie

**EG** Europäische Gemeinschaft

BWL Bundesamt für wirtschaftliche Landesversorgung EVD Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

BAWI Bundesamt für Aussenwirtschaft
GATT General Agreement on Tariffs and Trade
OPEC Organisation erdölexportierender Länder
ASEAN Verband Südostasiatischer Nationen
MERCOSUR Gemeinsamer Markt des Südens

NAFTA Nordamerikanisches Freihandelsabkommen
APEC Asiatisch-Pazifische Wirtschaftsgemeinschaft

POEL mittel- und osteuropäische Länder ANC Afrikanischer Nationalkongress

ABC-Waffen Kernwaffen, biologischen, chemischen oder radiologischen Waffen

NRP Neue Regionalpolitik

**DDPS** Département fédéral de la défense, de la protection de la population et

des sports

**ONU** Organisation des Nations unies

AELE Association européenne de libre-échange
OMC Organisation mondiale du commerce
SECO Secrétariat d'Etat à l'économie

ONG Organisation non gouvernementale
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

FMI Fonds monétaire International

**UE** Union européenne

**DFI** Département fédéral de l'intérieur **EEE** l'Espace économique européen

LETC Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce

DFAE Département fédéral des affaires étrangères
GRE Garantie contre les risques à l'exportation

**CE** Communauté européenne

**OFAE** Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays

DFE Département fédéral de l'économie publique
OFAEE Office fédéral des affaires économiques extérieures

GATT General Agreement on Tariffs and Trade

OPEP Organisation des pays exportateurs de pétrole

ASEAN Association des nations de l'Asie du Sud-Est

MERCOSUR Marché commun du Sud

ALENA Accord de libre-échange nord-américain
APEC Coopération économique pour l'Asie-Pacifique

**PECO** pays d'Europe centrale et orientale

**ANC** Congrès national africain

Armes ABC Armes atomiques, biologiques, chimiques ou radiologiques

# **Allgemeine Chronik**

# Grundlagen der Staatsordnung

#### Föderativer Aufbau

#### Städte, Regionen, Gemeinden

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 30.10.2019 DIANE PORCELLANA Les professionnels actifs dans les **programmes européens Interreg**, visant à renforcer et à développer les régions de montagne, les espaces ruraux et les régions frontalières par une approche transfrontalière, se sont réunis pour dresser le bilan de la période de programmation 2014-2020 (Interreg V) et pour préparer la prochaine période 2021-2027 (Interreg VI). La Suisse prend part aux programmes transnationaux Espace alpin et Europe du Nord-Ouest, au programme d'échange d'expériences entre les villes URBACT et au réseau d'observation du territoire ESPON. Durant la période en cours, 300 projets auxquels la Suisse participe, ont été mis en œuvre. Elle y a contribué à hauteur de 55 millions de francs, au titre de sa Nouvelle politique régionale (NPR). La collaboration est jugée satisfaisante, elle influence positivement le développement économique, social et territorial des régions concernées. Pour la période à venir, les modalités juridiques et financières retenues par l'UE n'ont pas encore été précisées. La Suisse entend maintenir son soutien financier. <sup>1</sup>

# **Aussenpolitik**

#### Aussenpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 26.09.1990 BRIGITTE CARETTI En ce qui concerne les **ventes non militaires** de la Suisse dans cette zone, J.-P. Delamuraz se voulut rassurant en spécifiant que les échanges, tant avec l'Irak qu'avec le Koweït, étaient relativement restreints. Environ 200 entreprises seraient, selon les premières estimations, touchées par les sanctions économiques prises. Pour le moment, les autorités fédérales n'entendent pas, selon J.-P. Delamuraz, indemniser ces industries en dehors des possibilités offertes par la garantie contre les risques à l'exportation (GRE) et la loi sur l'assurance-chômage. <sup>2</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 18.03.1996 LIONEL EPERON

Transmis au parlement dans le courant du mois d'avril, le rapport du Conseil fédéral sur le programme de la législature 1995-1999 ne consacre qu'une part succincte aux grandes lignes à partir desquelles le gouvernement entend mener son action en matière de relations extérieures durant les quatre années à venir. A ce titre, le Conseil fédéral s'est fixé de réaliser deux objectifs principaux: le premier est de parvenir à la conclusion des négociations bilatérales sectorielles avec l'Union européenne et d'apprécier, à la lumière des résultats obtenus, la suite à donner à la politique d'intégration de la Suisse au sein de l'Europe. Quant au second, il vise à consolider la présence de la Confédération à l'étranger par l'élargissement et l'approfondissement des relations bilatérales et multilatérales sur le plan économique avant tout. Dans cette perspective, le gouvernement s'emploiera notamment à obtenir un renforcement des systèmes d'organisation du commerce mondial (OMC, OCDE) et accentuera sa collaboration avec les organisations économiques régionales telles que l'ALENA, l'ASEAN ou encore le MERCOSUR. En matière de coopération au développement, le gouvernement entend par ailleurs consacrer entre 0,31% et 0,32% du produit national brut à des mesures d'aide en faveur des pays les plus démunis. Si l'objectif de porter le volume de cette aide à 0,4% du PNB demeure, il ne pourra toutefois être réalisé que durant une prochaine législature en raison des difficultés financières de la Confédération. 3

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 17.04.2003 ROMAIN CLIVAZ Dans la première moitié du mois d'avril, le DFAE a rappelé sa position sur la situation en Irak. Il a réitéré son souhait de voir les combats cesser le plus vite possible, ainsi que son engagement en faveur du renforcement du rôle de l'ONU pour la restauration de la souveraineté de l'Irak. A la mi-avril, le Conseil fédéral a estimé, avant les Etats-Unis, que la guerre était terminée. La principale conséquence de cette décision était la levée des mesures prises dans le cadre de l'application du droit de la neutralité. Elles concernaient principalement l'interdiction de survol et transit du territoire suisse, ainsi que des limitations d'exportations de matériel de guerre. C'est principalement ce

dernier point qui semble avoir précipité cette annonce. Une prolongation des restrictions aurait en effet pu remettre en question un contrat de vente de 32 avions de chasse « Tiger F5 », passé avec la marine américaine. Cette dernière version n'était toutefois pas celle donnée par le Conseil fédéral. Officiellement, il a fondé sa décision sur la réalité du terrain. Les forces armées irakiennes n'étant plus en mesure de combattre et d'opposer une résistance organisée, une annonce formelle de fin des hostilités semblait peu vraisemblable. Le PS a critiqué cette décision et dénoncé les préoccupations économiques l'ayant motivée. L'UDC a également fustigé le gouvernement en raison de la menace qu'il faisait peser sur la crédibilité de la neutralité suisse. Le PDC a manifesté un certain scepticisme et regretté que les autorités donnent l'impression de capituler face à une grande puissance. Seul le PRD a manifesté une certaine compréhension pour la décision. Le Conseil fédéral a également débloqué un crédit supplémentaire de 20 millions de francs pour les activités humanitaires (CICR, aide directe de la Suisse et contributions à des organisations humanitaires) sur place. <sup>4</sup>

# Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 20.07.1991 ANDRÉ MACH

Une coalition hétéroclite, **"forum GATT"**, comprenant des associations paysannes, écologistes, de consommateurs, tiers-mondistes et syndicales s'est formée en Suisse **pour dénoncer la tournure prise par les négociations** du GATT. Elle a proposé de modifier fondamentalement les principes directeurs à la base de l'Uruguay Round. Selon cette association, la libéralisation du commerce mondial ne pourra pas réussir aussi longtemps que l'on ne prendra pas en compte les impératifs sociaux et environnementaux. <sup>5</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 24.12.1991 ANDRÉ MACH A la fin de l'année, après que le congrès américain eut autorisé la prolongation du mandat de négociation de l'administration du président Bush, A. Dunkel, directeur général du **GATT**, a présenté aux différentes délégations un **projet d'accord** qui devrait servir de base de discussion pour un compromis final. La CE, la France tout particulièrement, a annoncé immédiatement qu'elle s'opposerait à ce texte, car elle considère qu'il est trop favorable aux thèses américaines. Le chef du DFEP, J.P. Delamuraz, a estimé que l'état des négociations dans l'agriculture n'était pas encore acceptable pour la Suisse. Le projet de compromis a aussi suscité de nombreuses protestations de la part des organisations paysannes suisses. <sup>6</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 09.12.1995 LIONEL EPERON Après les déconvenues rencontrées par l'AELE en 1994, les perspectives d'avenir quant à l'évolution de l'organisation se sont quelque peu améliorées durant l'année sous revue. Désireuse de renforcer sa présence et son influence européenne sans pour autant élargir le nombre de ses membres, l'Association a adopté à Bergen (Norvège) une déclaration prévoyant la conclusion de **nouveaux accords de libre-échange** avec les pays tiers. Dans cette perspective, l'AELE devait tout d'abord signer un accord de ce type avec la Slovénie dont la demande d'adhésion à l'organisation est toujours pendante. Lors de la réunion des ministres des pays membres qui s'est déroulée à Zermatt (VS), l'Association a par la suite conclu des accords multilatéraux de libre-échange avec la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie ainsi que des déclarations de coopération avec trois pays d'Afrique du Nord (Egypte, Maroc et Tunisie). Celles-ci pourraient servir de base à la création d'une future zone de libre-échange. Signalons enfin que le secrétariat général de l'AELE - qui a repris ses activités début juillet après avoir été réorganisé et redimensionné - restera basé à Genève. <sup>7</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 14.12.1996 LIONEL EPERON

C'est à Singapour que s'est tenue la **première conférence ministérielle** de l'OMC qui a réuni en décembre les représentants des 127 pays membres de l'organisation. A cette occasion, les débats sur l'introduction dans les relations commerciales multilatérales d'une **clause sociale** comprenant des normes minimales de protection des travailleurs (interdiction du travail des enfants et du travail forcé des prisonniers, libre exercice des droits syndicaux) rendirent compte de l'existence d'un profond clivage entre pays industrialisés - désireux de lutter contre le dumping salarial et social - et pays en développement pour qui ces dispositions réduiraient les avantages comparatifs d'une main-d'oeuvre bon marché. Compte tenu de ces divergences, l'accord de principe auquel parvinrent les pays membres après quatre jours d'intenses négociations ne charge l'OMC d'aucun mandat spécifique sur le dossier des normes sociales

fondamentales. Un pas important en matière de libéralisation des **technologies de l'information** a en revanche été réalisé, puisque 28 membres de l'OMC (dont la Suisse) se sont entendus sur l'abolition, d'ici à l'an 2000, des tarifs douaniers sur plus de 400 produits commercialisés dans ce nouveau secteur phare de l'économie mondiale. En outre, les ministres des pays parties ont décidé d'étendre les travaux de l'OMC à de nouveaux domaines dont les plus importants concernent le commerce et les investissements ainsi que le commerce et la concurrence. Côté helvétique, le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz profita de la tribune qui lui était offerte à cette occasion pour mettre en garde contre les effets d'une nouvelle forme de protectionnisme induit par la récente vague d'unions économiques régionales (Alena, Asean, Mercosur, Apec). <sup>8</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 05.06.1998 FRANÇOIS HUGUENET L'association européenne de libre-échange (AELE) a poursuivi sur la voie de l' expansion, notamment vis-à-vis des pays du bassin méditerranéen. Elle a débuté des négociations avec l'Egypte, la Jordanie et Chypre et poursuivi celles avec la Tunisie. Elle a également signé un accord intérimaire avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et entamé pour la première fois des négociations outre-Atlantique avec le Canada. Cette dernière opération revêt une grande importance puisqu'elle ouvrirait à l'AELE les portes de l'espace économique nord-américain (ALENA) et ceci avant l'UE. C'est sur l'initiative du Canada que ce rapprochement a été effectué. Ce dernier cherche en effet à diversifier sa politique économique extérieure afin de diminuer sa dépendance vis-à-vis du marché des Etats-Unis. L'accord de libre-échange avec Ottawa portera sur les produits industriels, le poisson, les produits agricoles transformés et probablement les services. L'agriculture fera l'objet d'accords bilatéraux. Lors des deux réunions ministérielles de Reykjavik et de Loèche-les-Bains (VS), les membres de l'AELE ont statué sur le libre-échange dans le domaine des poissons d'eau douce et du tabac. La Suisse a notamment renoncé à une disposition de 1989 relative au maintien de droits de douane sur les poissons d'eau douce. S

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 15.12.1999 FRANÇOIS HUGUENET

Les quatre Etats (Suisse, Norvège, Islande et Liechtenstein) de l'Association européenne de libre-échange (AELE) cherchent à signer avec le Canada le premier **accord de libre-échange transatlantique**. Alors que c'est le premier ministre canadien Jean Chrétien qui proposa d'entrer en négociation avec l'AELE en 1997, il semble aujourd'hui que le Canada soit un peu moins pressé. Programmée initialement à la fin de l'année 1999, la signature de cet accord a été repoussée à une date ultérieure. Par ailleurs, la Suisse a proposé d'étendre à ses partenaires de l'AELE les bénéfices résultant de la conclusion des accords bilatéraux avec l'UE. Un groupe de travail a été constitué à cet effet. Lors de la Conférence ministérielle de l'AELE qui s'est déroulée à Genève au mois de décembre, les pays membres ont décidé d'étendre leurs accords de libre-échange à de nouveaux pays tiers. Lors de l'année sous revue, l'AELE a également entamé des négociations avec la Macédoine et poursuivi celles avec le Conseil des Etats du Golfe, la Jordanie, Chypre, la Tunisie et l'Egypte. <sup>10</sup>

# Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 08.08.1998 FRANÇOIS HUGUENET A l'instar de l'UE, l'OFAE a préparé toute une série de **sanctions économiques** contre la Serbie et la République fédérale de Yougoslavie du Président Slobodan Milosevic, dont notamment le gel des avoirs. La Suisse avait auparavant déjà pris des mesures concernant les exportations d'armes ou la GRE. Par contre, Berne a renoncé à s'associer à l'embargo aérien contre la Yougoslavie appliqué par l'UE. Par ailleurs, la diaspora kosovare en Suisse a également fait l'objet de sanctions de la part du Ministère public qui a bloqué plusieurs comptes bancaires. Des mesures qui n'ont guère été appréciées par le gouvernement kosovar clandestin qui a prié Berne de lui rendre son argent, destiné selon lui a à des opérations humanitaires. La diaspora a en effet été soupçonnée d'avoir abondamment alimenté l'Armée de libération du Kosovo par des transferts de fonds et des envois de matériel de guerre. Un réseau qui approvisionnait la guérilla albanaise en armes et munitions a été démantelé. <sup>11</sup>

DATUM: 26.04.2003 ROMAIN CLIVAZ

Le gouvernement a estimé que l'opération militaire lancée contre l'Irak l'ayant été sans l'autorisation explicite du Conseil de sécurité des Nations Unies, elle constituait un cas d'application du droit de la neutralité. Assimilant cette guerre à un conflit armé entre Etats, la Suisse ne devait contribuer d'aucune manière aux opérations militaires et aux efforts de guerre. De plus, un certain nombre de restrictions relatives à l'utilisation de l'espace aérien avaient été décidées. Ainsi, les exportations de matériel de guerre ont été interdites à la Confédération. De même la RUAG, et les entreprises dont la Confédération détenait la majorité, ne pouvaient augmenter leur volume d'échange (courant normal) en raison des opérations militaires. Cette surveillance accrue concernait également les entreprises du secteur privé. Lors d'une séance tenue à la miavril, le Conseil fédéral a estimé que les mesures prises en application du droit de la neutralité, notamment concernant les exportations d'armes, pouvaient être levées. Il a justifié sa décision par le fait que les opérations militaires touchaient à leur fin. Cette mesure, jugée hâtive par certains commentateurs, a permis de sauver le contrat de vente de 32 avions de chasse « Tiger F5 ». Cet accord serait devenu caduc si aucun appareil n'avait été livré à la marine américaine avant la fin du mois d'avril. Les crédits budgétés pour cet arrangement seraient arrivés à échéance. Un premier avion a ainsi été livré, les autres devant l'être progressivement. Le DDPS a précisé que les aéronefs étaient destinés à des fins de formation. Le contrat prévoit l'achat d'un premier appareil assorti d'une option pour 31 nouvelles pièces en cas d'essais positifs. <sup>11</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 02.05.2005 ELIE BURGOS La Suisse a fait **don de 260 véhicules militaires** (camions et Pinzgauer) au rebut à la Sierra Leone. Cette livraison a fait suite à une demande du secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, formulée en 2004. Cette livraison a pour but de renforcer la paix et la sécurité dans ce pays, en collaboration avec la mission de l'ONU sur place. <sup>13</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.02.2007 FLIF BURGOS En début d'année, le Conseil fédéral a arrêté des **mesures de coercition** à l'encontre de la République islamique d'Iran et adopté une ordonnance à cet effet. La Confédération applique ainsi la résolution 1737 votée par le Conseil de sécurité de l'ONU en décembre 2006. Cette ordonnance prévoit l'interdiction d'exportation de biens qui pourraient contribuer au programme nucléaire ou au programme de missiles balistiques iraniens, et notamment de substances nucléaires telles que l'uranium et le plutonium ou de biens qui peuvent être utilisés en vue de la construction d'installations nucléaires ou de vecteurs d'armes nucléaires. <sup>14</sup>

# INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 17.12.2009 SÉBASTIEN SCHNYDER Le Conseil fédéral a promulgué des **sanctions** contre la Guinée suite à la répression sanglante d'une manifestation. Ces sanctions ont suivi celles de l'UE et ont concerné l'interdiction de la livraison, de l'achat et du transit de matériel de guerre. <sup>15</sup>

# INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.09.2010 SÉBASTIEN SCHNYDER Le Conseil fédéral a mis en place des **sanctions** contre l'Iran suivant une résolution des Nations Unies relative à l'interdiction d'exporter du matériel de guerre lourd et de prendre des participations dans certaines entreprises iraniennes. Ces mesures interdisent également les acteurs iraniens d'acheter des participations dans des industries suisses qui pourraient soutenir la filière nucléaire iranienne. Par la suite, les Etats-Unis ont exhorté la Suisse à s'aligner sur l'UE en matière de sanctions financières afin d'éviter que l'Iran utilise la Suisse pour financer son programme nucléaire. <sup>16</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.01.2015 CAROLINE HULLIGER Avant de se rendre au Forum économique mondial (WEF) à Davos, **Johann Schneider-Ammann a rencontré à Zurich son homologue chinois** Gao Hucheng. Les deux hommes se sont entretenus sur l'accord de libre-échange entré en vigueur le 1er juillet 2014 et dont ils se sont montrés très satisfaits. Il a aussi été question du développement des négociations au sein de l'OMC, notamment en ce qui concerne l'instauration d'un système de règles uniformes pour tous les partenaires commerciaux. <sup>17</sup>

# Entwicklungspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 09.10.1981 JEAN-FRÉDÉRIC GERBER MIGRIERT L'Assemblée fédérale a tout de même ratifié une série de projets d'aide au tiers monde dans le cadre des mesures de politique commerciale. Il s'agit du financement d'un Fonds commun pour les produits de base, de la conclusion ou de la prorogation de deux accords particuliers pour le caoutchouc et le cacao ainsi que la prolongation pendant dix nouvelles années des préférences tarifaires pour les exportations industrielles des pays pauvres. La grande nouveauté réside dans l'établissement de ce Fonds commun pour la stabilisation des prix des matières premières. Son coût ne devrait pas dépasser 19 millions de francs. Ce montant servira à la fois au financement des stocks régulateurs, à la diversification et commercialisation des produits de base en provenance des pays en développement. Parmi les crédits mixtes accordés au titre de l'aide à la balance des paiements, le plus controversé a été celui octroyé au Maroc. Une proposition de différer la conclusion du traité bilatéral a été rejetée. Enfin, les Chambres ont adopté deux accords spéciaux. L'un vise à l'octroi d'un prêt à la Turquie et l'autre porte sur l'indemnisation des biens appartenant à des ressortissants suisses nationalisés par le Zaïre. En raison des régimes politiques au pouvoir dans ces deux pays, tous deux se sont heurtés à l'opposition des milieux de la gauche. 18

#### Aussenwirtschaftspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 13.08.1980 REGINA ESCHER MIGRIERT Der Ministerrat der OECD, die 1980 auf eine zwanzigjährige Tätigkeit zurückblickte, verabschiedete eine Handelserklärung, welche über das bisherige Stillhalteabkommen (Trade Pledge) hinausgeht. Die neugeschaffenen Überwachungsund Konsultationsmechanismen sollen die handelspolitische Zusammenarbeit aller Mitgliedstaaten fördern und der in letzter Zeit vermehrt in Erscheinung tretenden bilateralen Lenkung der Handelsströme zwischen den grössten Wirtschaftspartnern entgegenwirken. Dies liegt namentlich im Interesse der kleineren Staaten. <sup>19</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 20.10.1980 REGINA ESCHER Wie schon 1979 stiessen die **Nuklearexporte** auf Kritik. Die Opposition gegen die Lieferung einer Schwerwasseranlage an Argentinien formierte sich in der «Arbeitsgemeinschaft gegen Atomexporte». Ihrer Ansicht nach ist das Interesse Argentiniens an diesem Geschäft in erster Linie militärischer Natur. Sie protestierte deshalb gegen die Ausfuhrbewilligung, die das Bundesamt für Energiewirtschaft der Firma Sulzer für die Schwerwasseranlage erteilte. Die Bewilligung stützte sich darauf, dass Buenos Aires der Schweiz zugesichert hatte, die Anlage nur für friedliche Zwecke zu gebrauchen. Die Nukleartätigkeit Argentiniens, das den Atomsperrvertrag nicht unterzeichnet hat, untersteht zudem der Kontrolle der Internationalen Atomenergie-Organisation.

Auch von ausländischer Seite wurden Bedenken gegen die schweizerischen Atomtechnologieexporte geäussert. Die USA kritisierten die Lieferung von industriellen Ausrüstungsgütern an Pakistan, welche nicht auf der Sperrliste des Nonproliferationsvertrages stehen, von denen die USA jedoch annehmen, dass sie zur Herstellung von Atomwaffen dienen könnten. Nach Ansicht der Administration Carter verstiess die Schweiz zwar nicht gegen den Buchstaben, wohl aber gegen den Geist des Atomsperrvertrages, den sie 1977 unterzeichnet hatte. Amerikanische Kommentatoren stellten fest, dass gleichzeitig schweizerische Gesuche um Bewilligungen für die Ausfuhr abgebrannter Brennstäbe von den USA ungewöhnlich eingehend geprüft wurden; sie nahmen an, dass die Gesuche blockiert bleiben würden, bis die Schweiz ihre Haltung gegenüber den Nuklearexporten nach Pakistan geändert habe.

An der Konferenz zur Überprüfung des Atomsperrvertrages in Genf und an der Generalkonferenz der Internationalen Atomenergie-Organisation betonte die Schweiz, dass sie sich streng an ihre internationalen Verpflichtungen bezüglich der Nichtverbreitung von Atomwaffen halte. Sie wandte sich jedoch dagegen, dass nuklearindustriell führende Mächte einseitig auf andere Staaten Druck ausübten und deren Exporte, die der zivilen Nutzung von Kernenergie dienen sollen, zu behindern trachteten. Da sich Pakistan – trotz mehrmaliger Versicherung, seine Atomanlagen nur für friedliche Zwecke zu verwenden – nicht der Kontrolle der Internationalen Atomenergie-Organisation unterstellte, beschloss der Bundesrat zu überprüfen, wie er in Zukunft Nuklearexporte nach Pakistan behandeln will. Siehe diesbezüglich die Interpellation (Ip. 80.493) Carobbio (psa, TI). <sup>20</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 30.12.1980 REGINA ESCHER Die schweizerische Aussenwirtschaft sah sich einer ungünstigen Weltwirtschaftslage gegenüber. Das Wachstum des Bruttosozialproduktes der westlichen Industriestaaten verlangsamte sich. Die Arbeitslosigkeit nahm zu. Der massive Anstieg der Erdölpreise, um 150 Prozent seit Ende 1978, stellte eine der Hauptursachen der Konjunkturschwäche dar. Einige Regierungen schlugen einen restriktiven monetären Kurs (Beschränkung des Wachstums der Geldmenge) ein, um die hohen Inflationsraten zu senken. Die wirtschaftlichen Schwierigkeiten, welche sich sektoriell noch durch die aggressive Exportstrategie einiger Niedriglohnländer verschärften, waren mit ein Grund für das Wiedererstarken protektionistischer Tendenzen.

Trotz ihrer engen **Auslandsverflechtung** konnte sich die schweizerische Volkswirtschaft 1980 weitgehend von den Rezessionserscheinungen der übrigen Industriestaaten abschirmen. Die Beschäftigung erreichte den höchsten Stand seit 1975. Eine der Ursachen dafür, dass die schweizerische Konjunktur nicht parallel zur ausländischen verlief, ist in der Entwicklung des Wechselkurses zu suchen. Nominell sank der Wert des Frankens gegenüber den Währungen der wichtigsten Handelspartner 1980 um durchschnittlich ungefähr 3.5 Prozent. Da die Inflationsrate in der Schweiz um etwa 6.5 Prozent geringer war als im Ausland, betrug die reale Abwertung gar rund zehn Prozent. Die Situation am Währungsmarkt war derjenigen von 1978 entgegengesetzt. Damals hatte der hohe Frankenkurs die Wettbewerbsfähigkeit der Exportindustrie beträchtlich in Mitleidenschaft gezogen. 1980 hingegen wirkte sich der gesunkene Kurs fördernd auf die Exporte aus. Der hohe Auslastungsgrad der Exportindustrie trug wesentlich zum guten Abschneiden der schweizerischen Gesamtwirtschaft bei. Am Jahresende verlangsamte sich jedoch das Wachstum der Ausfuhren. Der Auftragsbestand war nicht mehr höher als 1979. Nach und nach begann die ungünstige internationale Wirtschaftslage trotz des schwachen Frankens die Nachfrage nach schweizerischen Exporten zu beeinflussen. Die Entwicklung des Wechselkurses brachte auch Nachteile mit sich. Die Importpreise stiegen noch mehr, als es wegen der Verteuerung des Erdöls ohnehin der Fall gewesen wäre. Für die auf Geldwertstabilität ausgerichtete schweizerische Konjunkturpolitik stellte dies eine unerwünschte Entwicklung dar. (Siehe auch: Währungspolitik der SNB in 1980)<sup>21</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 30.12.1980 REGINA ESCHER MIGRIERT Trotz ihrer engen Auslandsverflechtung konnte sich die schweizerische Volkswirtschaft 1980 weitgehend von den Rezessionserscheinungen der übrigen Industriestaaten abschirmen. Die Beschäftigung erreichte den höchsten Stand seit 1975. Eine der Ursachen dafür, dass die schweizerische Konjunktur nicht parallel zur ausländischen verlief, ist in der Entwicklung des Wechselkurses zu suchen. Nominell sank der Wert des Frankens gegenüber den Währungen der wichtigsten Handelspartner 1980 um durchschnittlich ungefähr 3.5%. Da die Inflationsrate in der Schweiz um etwa 6.5% geringer war als im Ausland, betrug die reale Abwertung gar rund 10%. Die Situation am Währungsmarkt war derjenigen von 1978 entgegengesetzt. Damals hatte der hohe Frankenkurs die Wettbewerbsfähigkeit der Exportindustrie beträchtlich in Mitleidenschaft gezogen. 1980 hingegen wirkte sich der gesunkene Kurs fördernd auf die Exporte aus. Der hohe Auslastungsgrad der Exportindustrie trug wesentlich zum guten Abschneiden der schweizerischen Gesamtwirtschaft bei. Am Jahresende verlangsamte sich jedoch das Wachstum der Ausfuhren. Der Auftragsbestand war nicht mehr höher als 1979. Nach und nach begann die ungünstige internationale Wirtschaftslage trotz des schwachen Frankens die Nachfrage nach schweizerischen Exporten zu beeinflussen. Die Entwicklung des Wechselkurses brachte auch Nachteile mit sich. Die Importpreise stiegen noch mehr, als es wegen der Verteuerung des Erdöls ohnehin der Fall gewesen wäre. Für die auf Geldwertstabilität ausgerichtete schweizerische Konjunkturpolitik stellte dies eine unerwünschte Entwicklung dar. (Siehe auch: Währungspolitik der SNB in 1980) 22

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 30.12.1980 REGINA ESCHER Wechselkurswirkung und Erdölpreiserhöhung waren Hauptursachen dafür, dass sich die **Einfuhren** um durchschnittlich 20.7 Prozent verteuerten. Bei den Exporten war der Preisauftrieb nur halb so gross. Die Schweiz musste also eine markante Verschlechterung des realen Austauschverhältnisses (terras of trade) und damit eine Tendenz zur Passivierung der Handelsbilanz hinnehmen. Zudem wurde die reale Zunahme der Exporte von 1.7 Prozent durch diejenige der Importe, die 3.5 Prozent betrug, übertroffen. Die gute inländische Konjunktur liess die Importnachfrage trotz der stark gestiegenen Preise zunehmen. Das Ergebnis war eine ausgeprägt defizitäre Handelsbilanz. Einfuhren in der Höhe von CHF 609 Mrd. standen Ausfuhren von CHF 49.6 Mrd. gegenüber. Die Exporte deckten demnach nur 81.5 Prozent der Importe. 1979

hatte diese Zahl noch 90.3 Prozent betragen. Die Saldi aus der Dienstleistungs- und der Kapitalertragsbilanz vermochten den Fehlbetrag im Aussenhandel nicht zu kompensieren. Dies obwohl sich der Tourismus erfreulich entwickelte und obwohl die Netto-Kapitalerträge aus dem Ausland deutlich stiegen. Zum ersten Mal seit fünfzehn Jahren wies die Schweiz somit eine defizitäre Ertragsbilanz auf. Ungewollt kam die Schweiz mit der Passivierung ihrer Ertragsbilanz dem Wunsche derjenigen internationalen Organisationen entgegen, die von den Staaten mit einer guten Wirtschaftslage, also von der Bundesrepublik Deutschland, Japan und der Schweiz, eine Ausweitung ihrer Importnachfrage gefordert hatten; dieses Ziel, sollte mittels einer expansiven Konjunkturpolitik erreicht werden. 1980 vollzog sich in dieser Beziehung innerhalb des Internationalen Währungsfonds (IWF) und der OECD jedoch ein Gesinnungswandel. Als Rezept gegen den Konjunkturabschwung gilt nicht mehr monetäre und fiskalische Expansion, sondern die absolute Priorität der Inflationsbekämpfung. Damit empfehlen diese Organisationen nunmehr gerade den Kurs, den die schweizerische Nationalbank schon seit langem zu verwirklichen trachtet.

Bei einem beinahe stagnierenden Welthandelsvolumen vermochte die Schweiz ihren Weltmarktanteil leicht zu erhöhen. Wichtigste Wirtschaftspartner der Schweiz als Lieferanten und als Abnehmer waren nach wie vor die westeuropäischen Staaten. Die Importe aus diesem Gebiet stiegen nominal um 21 Prozent, die Exporte dorthin um 13.9 Prozent. Das schweizerische Handelsbilanzdefizit mit Westeuropa betrug nahezu CHF 15 Mrd. Auch der Handel mit den aussereuropäischen OECD-Staaten führte zu einem Passivum. Gegenüber Japan musste die Schweiz sogar eine Exporteinbusse hinnehmen, während die Einfuhren aus diesem Land um 48.6 Prozent höher waren als vor Jahresfrist. Die gestiegenen Energiekosten führten zu einer markanten Ausweitung des Importwertes aus den OPEC-Staaten und aus den osteuropäischen Handelspartnern. Während sich gegenüber der OPEC jedoch auch die Exporte um 23.9 Prozent zu steigern vermochten, stagnierte der Wert der Ausfuhren nach Osteuropa. Dies ist hauptsächlich auf die restriktive Handelspolitik dieser Länder zurückzuführen, die das Wachstum der Aussenverschuldung zu bremsen versuchen. Im Handel mit Iran war eine leichte Erholung zu verzeichnen. Das Niveau von 1978 wurde jedoch noch immer nicht erreicht. Die Schweiz ist also nicht zur Nutzniesserin des Wirtschaftsboykotts der USA und der EG geworden. Insgesamt führte der Handel mit den Nicht-OECD-Staaten (Staatshandelsländer und Dritte Welt) zu einem Aktivum in der Handelsbilanz von rund CHF 4.5 Mrd.

Am stärksten vermochte die Maschinen- und Apparateindustrie ihre Ausfuhr zu steigern. Sie verkaufte nominal 14.1 Prozent, real elf Prozent mehr ans Ausland als 1979. Auch die Branchen Metall- und Metallwaren, Textil und Bekleidung sowie Chemie schnitten gut ab. Die Uhrenindustrie weitete ihren Export zwar nominal um 8.9 Prozent aus, musste aber eine mengenmässige Einbusse von 6.1 Prozent hinnehmen; der Trend zu teureren Produkten ist an dieser Entwicklung mitbeteiligt.

Bei den **Importen** sticht die Erhöhung der Einfuhr von Investitionsgütern um real 19 Prozent hervor. Rohstoffe und Halbfabrikate wurden 8.8 Prozent mehr importiert. Die Schweiz bezog real 0.6 Prozent weniger Energieträger vom Ausland als 1979; wegen der gestiegenen Preise musste sie dennoch 17.2 Prozent mehr dafür bezahlen als im Vorjahr. Stark fiel die Teuerung der importierten Edelmetalle für die Industrie ins Gewicht, da die Einfuhr auch mengenmässig beträchtlich stieg. (Cf. Kritk vom OECD-Rat in 1979) <sup>23</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 30.12.1980 REGINA ESCHER MIGRIERT Auch von ausländischer Seite wurden Bedenken gegen die schweizerischen Atomtechnologieexporte geäussert. Die USA kritisierten die Lieferung von industriellen Ausrüstungsgütern an Pakistan, welche nicht auf der Sperrliste des Nonproliferationsvertrages stehen, von denen die USA jedoch annehmen, dass sie zur Herstellung von Atomwaffen dienen könnten. Nach Ansicht der Administration Carter verstiess die Schweiz zwar nicht gegen den Buchstaben, wohl aber gegen den Geist des Atomsperrvertrages, den sie 1977 unterzeichnet hatte. An der Konferenz zur Überprüfung des Atomsperrvertrages in Genf und an der Generalkonferenz der Internationalen Atomenergie-Organisation betonte die Schweiz, dass sie sich streng an ihre internationalen Verpflichtungen bezüglich der Nichtverbreitung von Atomwaffen halte. Sie wandte sich jedoch dagegen, dass nuklearindustriell führende Mächte einseitig auf andere Staaten Druck ausübten und deren Exporte, die der zivilen Nutzung von Kernenergie dienen sollen, zu behindern trachteten. Da sich Pakistan — trotz mehrmaliger Versicherung, seine Atomanlagen nur für friedliche Zwecke zu verwenden

 $-\,$ nicht der Kontrolle der Internationalen Atomenergie-Organisation unterstellte, beschloss der Bundesrat zu überprüfen, wie er in Zukunft Nuklearexporte nach Pakistan behandeln will.  $^{24}$ 

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.02.1990 BRIGITTE CARETTI Les exportations suisses de matériel de guerre ont atteint, en 1990, un montant de 329,7 millions de francs (contre 390 millions en 1989) et constitué 0,37% des ventes totales à l'étranger (contre 0,46% en 1989). Cette diminution résulte d'une concurrence accrue entre pays fournisseurs, de la réduction des budgets militaires et de l'arrêt des exportations vers la péninsule arabique. Les principaux acheteurs furent le Canada (46,7 millions de francs), l'Autriche (44 millions), l'Allemagne (39,7 millions), la Grande-Bretagne (24,5 millions), Singapour (20,3 millions), l'Espagne (18,9 millions), la Suède (17,6 millions), les Pays-Bas (16,8 millions), l'Italie (16,4 millions) et les Etats-Unis (15,9 millions).

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 13.03.1990 BRIGITTE CARETTI Les **mouvements commerciaux suisses** avec l'**Afrique du Sud** ont connu, en 1990, des évolutions dissemblables. Alors que les exportations ont augmenté de 5,1%, les importations ont diminué de 45%. Ce changement résulte d'une modification dans la prise en considération de la provenance des diamants puisque, en vertu de l'indépendance de la Namibie le 21 mars 1990 — reconnue par la Suisse à la fin du même mois — les pierres originaires de cet Etat sont désormais comptabilisées distinctement. <sup>26</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.11.1990 BRIGITTE CARETTI Le **Conseil fédéral** décréta, en novembre, un élargissement de l'interdiction des **livraisons d'armes** à toute la péninsule arabique. Une telle prohibition était effectivement déjà en vigueur, depuis 1980, en direction de l'Iran et de l'Irak. Des voix s'élevèrent cependant pour souhaiter que cette mesure soit également appliquée à la Turquie ainsi qu'à toutes les nations engagées dans la crise du Golfe. <sup>27</sup>

# INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 28.11.1990 BRIGITTE CARETTI **Trois entreprises suisses** se retrouvent néanmoins au centre d'enquêtes fédérales menées par le Ministère public. Ce dernier cherche à établir si les firmes von Roll, Schmiedemeccanica et Schaeublin ont livré à l'Irak des pièces tombant sous le coup des lois sur l'énergie nucléaire et sur l'**exportation de matériel de guerre**. <sup>28</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 08.01.1991 ANDRÉ MACH Au cours de l'année 1990, **le Ministère public de la Confédération** a ouvert 153 **enquêtes pour infraction à la loi sur le matériel de guerre**, le nombre le plus élevé depuis dix ans. Cette brusque augmentation des délits est due principalement aux armes semi-automatiques, autorisées à la vente mais souvent transformables en armes automatiques interdites. <sup>29</sup>

# INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 19.03.1991 ANDRÉ MACH Plusieurs entreprises suisses sont soupçonnées d'avoir aidé l'Irak à développer son potentiel militaire et notamment des armes chimiques et bactériologiques. La commission des affaires étrangères du Sénat américain a publié une liste recensant les noms de onze entreprises suisses ayant au cours de l'année 1990 livré à l'Irak des technologies de pointe. Sur les trois entreprises (Von Roll, Schmiedmeccanica et Schäublin) présumées avoir contrevenu à la loi fédérale sur le matériel de guerre et qui étaient soumises à une enquête du ministère public, le Conseil fédéral a autorisé l'ouverture de poursuites pénales contre les responsables de Von Roll. Les pièces envoyées en Irak par cette entreprise saisies à Francfort et à Berne présentaient des caractéristiques ne correspondant pas à l'utilisation indiquée dans la déclaration de douane; il s'agissait bien de matériel pouvant servir à la construction d'un "supercanon", et non de presses à forger. Les responsables de Von Roll ont fait savoir qu'ils n'étaient pas au courant que leur client allait utiliser ces pièces pour fabriquer des armes. L'enquête a été étendue à une entreprise vaudoise qui a joué le rôle d'intermédiaire lors de la transaction. 30

DATUM: 03.07.1991 ANDRÉ MACH D'autre part, **l'enquête** sur les deux autres entreprises a mis en évidence certaines lacunes dans l'ordonnance sur l'**énergie atomique**. Ces investigations ont ainsi incité le **Conseil fédéral** à modifier ce texte au niveau des définitions et des autorisations dans le domaine de l'énergie atomique. <sup>31</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 08.08.1991 ANDRÉ MACH Suite à l'implication de certaines entreprises suisses dans le développement du potentiel militaire de l'Irak, le Conseil fédéral a décidé de renforcer le **contrôle des exportations des technologies de pointe utilisables à des fins militaires** (matériel à double usage). Ces mesures vont dans le sens d'une extension de la notion de matériel de guerre. Plutôt que de proposer une nouvelle loi, dont les procédures d'adoption devraient durer deux à trois ans, le Conseil fédéral s'est contenté pour l'instant de préparer une ordonnance qui devrait entrer en vigueur au début de l'année 1992. <sup>32</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.11.1991 ANDRÉ MACH Après l'éclatement de la guerre du Golfe, le **Conseil fédéral a interdit**, comme il l'avait déjà fait pour les autres pays de la région, **l'exportation de matériel de guerre vers la Turquie**. Cela n'a pas manqué de susciter les critiques de la part du ministère turc des affaires étrangères. Par contre, les entreprises suisses ont été autorisées à continuer à livrer du matériel militaire aux pays engagés dans la guerre mais extérieurs à la région du Golfe, comme la France ou les Etats-Unis, à condition que ceux-ci garantissent qu'ils n'utiliseront pas ces armes dans le conflit.

L'interdiction d'exportation de matériel de guerre vers la Turquie a été levée au mois de juin par le Conseil fédéral; mais face aux opérations menées par l'armée turque contre les combattants kurdes à la frontière de l'Irak, les autorités fédérales ont décidé de bloquer toutes les exportations d'armes jusqu'à ce qu'il soit procédé à une clarification du droit international. Après l'adoption de cette mesure, les autorités turques n'ont pas caché leur intention de renoncer aux commandes d'armes suisses et de s'adresser à d'autres fournisseurs au cas où l'embargo se prolongerait. <sup>33</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 03.03.1992 ANDRÉ MACH **Le Conseil fédéral** a décidé de lever l'interdiction, en vigueur depuis l'invasion du Koweit, d'**exporter du matériel de guerre** en direction de trois pays de la péninsule arabique, à savoir l'Arabie saoudite, le Bahrein et les Emirats arabes unis\*. L'interdiction touchant la Turquie a également été assouplie. Par contre, les restrictions concernant la Chine ont été maintenues en raison de la situation des droits de l'homme qui y règne. <sup>34</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 07.12.1992 ANDRÉ MACH Afin de renouveler sa flotte d'appareils d'entraînement, l'Afrique du Sud, qui est soumise à l'embargo sur les armes de l'ONU de 1963 auquel s'est associée la Suisse, a passé une commande de soixante avions Pilatus PC-7 pour un montant approchant les 250 millions de francs à la compagnie Pilatus de Stans (NW). Cela n'a pas manqué de raviver les critiques à l'égard de ce type d'avion qui, selon de nombreux observateurs, serait aisément transformable en engin de combat. L'ANC a fait savoir que s'il accédait au pouvoir il n'honorerait pas le contrat signé par le gouvernement précédent. Répondant à trois questions de parlementaires qui mettaient en doute le caractère civil des Pilatus PC-7, le Conseil fédéral a rappelé que ceux-ci n'étaient pas considérés comme des avions de combat et ne contrevenaient pas à l'embargo militaire contre l'Afrique du Sud. A la fin de l'année, une commission du Conseil de sécurité de l'ONU a déclaré que le contrat entre les autorités sud-africaines et le compagnie Pilatus était contraire à l'esprit et à l'intention de la résolution de l'embargo militaire contre l'Afrique du Sud. Elle a par conséquent demandé à la Suisse de reconsidérer la vente des 60 appareils. 35

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1992 ANDRÉ MACH Les **exportations suisses de matériel de guerre** ont connu une diminution sensible en 1992; elles se sont élevées à 259 millions de francs contre 327 millions en 1991, ce qui représente 0,28% de l'ensemble des exportations suisses. Les principaux clients ont été la Turquie (63,5 millions de francs), l'Allemagne (21) et la Suède (17). <sup>36</sup>

DATUM: 15.01.1993 AUTOR UNBEKANNT Le Conseil fédéral par l'entremise du chef du DFAE, R. Felber, a signé **la Convention sur l'interdiction totale et complète des armes chimiques**. Ayant déjà participé activement à son élaboration, la Suisse est également présente dans la commission chargée de préparer son application. <sup>37</sup>

#### INTERNATIONALE REZIEHUNGEN

DATUM: 11.02.1993 AUTOR UNBEKANNT En dépit de la demande du comité des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU d'interdire **l'exportation d'appareils Pilatus PC-7 vers l'Afrique du Sud**, le Conseil fédéral a réaffirmé dans sa réponse à l'organe des Nations unies que ces avions n'étaient pas soumis à la loi sur l'exportation de matériel de guerre et que, par conséquent, ils n'étaient pas concernés par l'embargo militaire à l'égard de l'Afrique du Sud. <sup>38</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 09.04.1993 AUTOR UNBEKANNT Tirant les conséquences de ces événements, le **Conseil d'administration de Pilatus** a décidé de se séparer avec effet immédiat de son **directeur** en poste depuis 13 ans. Reconnaissant que certains cadres de l'entreprise avaient violé en connaissance de cause l'esprit de la loi sur le matériel de guerre, les membres du Conseil d'administration ont estimé que ce licenciement constituait le seul moyen de rétablir la crédibilité de l'entreprise. <sup>39</sup>

## INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.12.1993 AUTOR UNBEKANNT Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de révision de la loi sur le **matériel de guerre**. Celui-ci constitue un contre-projet indirect à l'initiative populaire du parti socialiste pour l'interdiction de l'exportation de matériel de guerre; il a également pour but de répondre aux insuffisances de la loi de 1972. Plus restrictif que celle-ci, le texte du Conseil fédéral prévoit d'élargir la notion de matériel de guerre, de revoir les critères pour l'octroi d'une **autorisation d'exportation**, d'assujettir à la loi toutes les opérations de courtage effectuées à partir de la Suisse et de contrôler plus sévèrement le transfert de technologies. En ce qui concerne la définition des pays où les exportations seront interdites ou autorisées, le Conseil fédéral envisage une modification importante; il a ainsi proposé de remplacer les critères juridiques par une évaluation plus politique du problème, à savoir la prise en compte des principes de la politique étrangère (respect des droits de l'homme et maintien de la paix dans une région donnée notamment) et des intérêts de la Suisse. <sup>40</sup>

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.12.1993 AUTOR UNBEKANNT En fin d'année, le Conseil fédéral a mis en consultation un avant-projet de loi sur le **contrôle des biens utilisables à des fins civiles et militaires** (dual use) ; outre l'interdiction d'exporter des armes ABC (atomiques, bactériologiques et chimiques), cette nouvelle loi prévoit l'introduction d'une demande d'autorisation obligatoire pour l'exportation de technologies civiles pouvant servir à la mise au point de telles armes. (c.f. aussi: le projet d'article constitutionnel sur le commerce des armes) 41

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1993 AUTOR UNBEKANNT Pour la première fois depuis 1988, le montant des **exportations suisses de matériel de guerre** a légèrement augmenté en 1993; il s'est élevé à 260,2 millions de francs (+0,5% par rapport à 1992), ce qui représente 0,28% de la valeur totale des exportations. Le plus gros client individuel a été la Malaisie, avec 50,7 millions de francs, suivie par l'Allemagne (41,5) et l'Arabie Séoudite (36,9). 42

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.01.1994 LIONEL EPERON Atteignant un nouveau record négatif, le **montant des exportations suisses de matériel de guerre** a diminué de 15.1% en 1994 par rapport à l'année précédente; il s'est élevé à CHF 220.9 millions, ce qui représente 0,23% de la valeur totale des exportations helvétiques. Le plus gros acheteur de ce type de matériel a été l'Arabie Saoudite, avec CHF 43.3 millions. Suivent la Thaïlande (27.6), l'Allemagne (24.6) et l'Inde (23.0). 43

DATUM: 05.04.1994 LIONEL EPERON Durant la procédure de consultation relative au **projet de loi sur le contrôle des biens utilisables à des fins civiles et militaires (dual use)**, le PRD et l'UDC ont estimé qu'une telle législation n'aurait d'impact que dans le cadre d'une harmonisation internationale, sans laquelle la compétitivité des industries d'exportation suisses serait menacée. Les socialistes et écologistes ont, pour leur part, jugé que seule l'initiative populaire du PS "Pour l'interdiction de l'exportation de matériel de guerre" fournirait une base constitutionnelle sûre en la matière. Ils ont par ailleurs redouté, à l'instar de plusieurs associations caritatives, qu'une telle loi ne conduise à une différence de traitement entre pays riches et pays pauvres. Quant au PDC, il a salué le projet du Conseil fédéral. (c.f. aussi: Les prescriptions relatives à la non-prolifération des armes nucléaires du projet de révision de la loi sur l'énergie atomique) 44

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.04.1994

La procédure de consultation relative au **projet de révision de la loi sur le matériel de guerre** a donné lieu à des prises de position divergentes. A l'exception du PDC qui a globalement soutenu les dispositions légales contenues dans le projet du Conseil fédéral, les points de vue des différents acteurs consultés ont en effet révélé un important clivage gauche-droite. D'une part, le PRD, l'UDC et les milieux de l'économie (Vorort et Société suisse des constructeurs de machines, notamment) se sont inquiétés des répercussions que la révision de la loi aurait sur l'économie suisse. Ils se sont dès lors prononcés pour un remaniement de fond du projet du gouvernement, à l'instar du canton de Nidwald où est localisée le producteur d'avions Pilatus. D'autre part, si le PS et les Verts ont salué l'élargissement de la notion de matériel de guerre prévu dans le projet, ils ont néanmoins réaffirmé leur volonté d'instaurer une interdiction totale des exportations de ce type.

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.12.1994

Après plus de trois ans d'enquête, le Ministère public de la Confédération a intenté une action en justice contre quatre dirigeants de la société **Von Roll SA** et contre le directeur de la firme vaudoise **Uldry Trading SA** pour infraction à la loi fédérale sur le matériel de guerre; il leur a été en effet reproché d'avoir vendu, entre 1988 et 1990, du matériel qui servait à la construction du **"supercanon"irakien**. Les prévenus ont cependant à nouveau contesté s'être rendus coupables des infractions incriminées. Souhaitant obtenir des informations plus précises sur la responsabilité des cinq hommes avant d'admettre l'accusation, la Chambre d'accusation du Tribunal fédéral a décidé de renvoyer le dossier au Ministère public. <sup>46</sup>

# INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.02.1995 LIONEL EPERON Mis en consultation en 1994, le projet de loi sur les entraves techniques au commerce (LETC) - qui, à l'instar de la loi révisée sur les cartels ainsi que de la nouvelle loi sur le marché intérieur, constitue un des piliers du programme de revitalisation de l'économie nationale - a été soumis aux Chambres fédérales. Résultant d'exigences divergentes envers les produits, de l'application différenciée de règlements techniques ou encore de la non-reconnaissance des essais ou homologations, les obstacles techniques au commerce sont à l'origine de coûts économiques particulièrement importants pour un pays aussi internationalement intégré que la Suisse. Conçue dans la droite ligne du premier train de mesures de revitalisation adopté par le Conseil fédéral suite au rejet de l'Accord EEE en 1992, la nouvelle réglementation a dès lors pour but d'éviter, de réduire ou d'éliminer ce type d'entraves. La capacité concurrentielle des entreprises suisses devrait ainsi s'en trouver améliorée. La LETC cherche, par ailleurs, à promouvoir et à faciliter la coopération internationale dans le domaine des règlements techniques puisqu'à l'avenir le gouvernement disposera d'une compétence pour conclure des accords internationaux en la matière. En tant que loi-cadre, la LETC introduit des principes généraux dans la législation sectorielle suisse afin de prévenir les entraves techniques au commerce inutiles, et ce dans toutes les phases et à tous les niveaux de l'élaboration, de l'adoption et de l'application des règlements techniques.

Contrairement à certaines craintes émises en 1994 durant la procédure de consultation, l'harmonisation des prescriptions suisses ne devrait pas conduire à un abaissement des **standards helvétiques** de protection de l'environnement, de la santé ou du consommateur. En effet, cette adaptation se fera en principe sur la base des prescriptions des principaux partenaires commerciaux de la Confédération dont le niveau de protection est en général au moins équivalent à celui que connaît la Suisse. Par ailleurs, il est prévu que la protection de certains **intérêts publics prépondérants** puisse être à l'origine de dérogations au principe de la compatibilité internationale des règlements techniques, pour autant que ces dernières ne constituent en fait une

restriction déguisée aux échanges. Concernant le champ d'application de la LETC, celui-ci est limité, à une exception près, à la législation fédérale, de sorte que la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons n'est pas modifiée. Il convient finalement de relever que les dispositions de la LETC sont conformes aux traités internationaux existant dans ce domaine, notamment aux accords du GATT de 1979 et 1994, ainsi qu'aux règles et à la pratique de l'Union européenne. 47

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.03.1995 LIONEL EPERON Après avoir pris acte du rapport sur la **politique économique extérieure 1994/1+2**, le parlement a approuvé les arrêtés fédéraux portant approbation de l'Accord international de 1994 sur le café ainsi que des Accords de commerce et de coopération économique entre la Confédération et la Fédération de Russie, respectivement la République du Kazakhstan. Il en a fait de même pour l'arrêté fédéral portant approbation des arrangements relatifs aux produits agricoles entre la Suisse et les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie ainsi que pour celui portant sur la modification des conventions de 1987 entre la Communauté européenne et les pays de l'AELE relatives à la simplification des formalités dans les échanges de marchandises et à un régime de transit commun. <sup>48</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 26.06.1995

Le Conseil fédéral a décidé de ne pas délivrer l'autorisation d'exporter 48 avions **Pilatus de type PC-9** commandés par les autorités mexicaines. S'inscrivant dans un contexte de lutte contre la rebellion menée par les Indiens du Chiapas, ce refus a été justifié en raison de l'intention des forces aériennes du Mexique d'acquérir ces appareils dans leur version utilisable à des fins militaires. La société Pilatus et le gouvernement du canton de Nidwald n'ont pas manqué de déplorer cette décision entraînant un manque à gagner de quelque 300 millions de francs. Le constructeur helvétique, associé à la firme américaine Beech, a en revanche remporté le concours pour équiper l'US Air Force et l'US Navy de 711 avions d'entraînement dérivés du PC-9. 49

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.07.1995 LIONEL EPERON La requête du Tribunal fédéral demandant des compléments d'information dans l'affaire du **"supercanon" irakien** ayant été satisfaite, la Chambre d'accusation de la Haute cour a décidé de faire comparaître devant la Cour pénale fédérale les cinq cadres supérieurs de la direction des entreprises Von Roll et Uldry SA, accusés d'infraction à la loi sur le matériel de guerre. <sup>50</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 07.12.1995

Présentée en milieu d'année par le Conseil fédéral, la modification de la Convention du 20 mai 1987 entre la Communauté européenne et la Suisse ainsi que les pays AELE relative à un **régime de transit commun** a été acceptée à l'unanimité par le parlement. Cette modification crée la base légale nécessaire à l'entraide mutuelle des administrations douanières dans le recouvrement des créances liées à certaines opérations de transport de marchandises. <sup>51</sup>

# INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.12.1995 LIONEL EPERON Les exportations suisses de matériel de guerre ont atteint, durant l'année sous revue, leur niveau le plus bas depuis 1973, date de l'entrée en vigueur de la loi sur le matériel de guerre. Le **montant des livraisons** effectuées à l'étranger par l'industrie helvétique de l'armement a ainsi diminué de 36,1% en 1995 par rapport à l'année précédente; il s'est élevé à 141,17 millions de francs, soit **0,15% de l'ensemble des exportations helvétiques**. Le principal acheteur de ce type de matériel a été l'Allemagne (41,9 millions), suivie de la France (12,1) et des Etats-Unis (11,6). <sup>52</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 07.09.1996 LIONEL EPERON Trois hauts responsables de la Société Von Roll ainsi qu'un des directeurs de la firme vaudoise Uldry SA ont comparu dès la mi-janvier devant la Cour pénale fédérale afin de répondre de l'accusation d'infraction à la loi sur le matériel de guerre dans l'affaire du "supercanon irakien": c'est en effet grâce au rôle d'intermédiaire joué par la société romande que Von Roll avait pu livrer entre 1988 et 1990 des pièces détachées à l'Irak pour un montant de 10 millions de francs. A la une de tous les quotidiens suisses, le procès des quatre industriels donna lieu à de longues tergiversations des experts, témoins et avocats sur les différentes utilisations qui auraient pu être faites du tube de 157 mètres de long que Saddam Hussein projetait de construire (presse à forger,

équipement pétrochimique, lance-satellites ou véritable canon). Au terme de trois semaines d'audiences, la Cour pénale fédérale a condamné les responsables de Von Roll à un mois de prison avec sursis et leur a infligé des amendes allant de 8000 à 25 000 francs. Quant au directeur d'Uldry SA, il a été acquitté. Le jugement de culpabilité rendu contre les trois dirigeants du groupe soleurois fut confirmé quelques mois plus tard par la Cour de cassation extraordinaire du Tribunal fédéral qui rejeta les recours en nullité déposés par les inculpés. <sup>53</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 17.12.1996 LIONEL EPERON Dans le courant du mois d'octobre, le secrétaire d'Etat et directeur de l'OFAEE, Franz Blankart, a annoncé l'avènement au 1er janvier 1997 d'un **système multilatéral de libre-échange paneuropéen** englobant l'Union européenne, l'AELE et dix pays d'Europe centrale et orientale (PECO): Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Slovénie, Estonie, Lettonie et Lituanie. Ce nouvel espace économique consacrera l'unification et la simplification des règles d'origine figurant dans les divers accords UE/PECO et AELE/PECO. <sup>54</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.12.1996

Alors que les exportations suisses de matériel de guerre n'avaient cessé de décliner depuis 1987 pour atteindre l'année dernière leur plus bas niveau depuis 1973, celles-ci ont opéré une **spectaculaire remontée** durant l'année sous revue puisque leur valeur est passée de 141 millions à 232,94 millions de francs. Leur proportion face à l'ensemble des marchandises helvétiques livrées à l'étranger a ainsi cru de 0,15% à 0,23%. Les principaux acheteurs de ce type de matériel ont été Oman (65,5 millions), les Etats-Unis (27,7 millions), l'Autriche (11,2 millions) et la France (10 millions). <sup>55</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.01.1997

Suite à l'autorisation octroyée par les autorités fédérales en automne 1996, l'entreprise Pilatus de Stans (NW) a livré dix-sept avions de type **PC-9 à la Croatie**. Destinés à l'entraînement des pilotes de l'armée croate, ces appareils n'ont pas été munis de points d'ancrage sous les ailes qui permettraient éventuellement de les armer. <sup>56</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 29.04.1997

Signée à Paris en 1993 et ratifiée par la Suisse l'année d'après, la **Convention sur l'interdiction totale et complète des armes chimiques** est entrée en vigueur à la fin du mois d'avril. Cet accord auquel 165 pays ont apporté leur paraphe rend illicites non seulement la production et l'utilisation de "gaz de combat" mais également leur conservation, ce qui contraint les Etats signataires à détruire les stocks en leur possession. <sup>57</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.05.1997 LIONEL EPERON Trois ressortissants suisses - deux marchands d'armes bernois et un fonctionnaire travaillant comme armurier à l'Office fédéral des exploitations des Forces terrestres - ont été arrêtés dans le courant du mois de février pour infractions à la loi sur le matériel de guerre. Les trois prévenus ont en effet été accusés d'avoir soutenu plus ou moins directement un important **trafic d'armes** en faveur d'organisations criminelles italiennes. Par ailleurs, l'industriel suisse **Dieter Bührle** a été l'objet d'une plainte déposée auprès du Ministère public de la Confédération par la Communauté de travail pour le contrôle de l'armement et l'interdiction d'exportation d'armes (ARW). Cette dernière l'a en effet accusé - en qualité de président de l'entreprise zurichoise T&T-d'avoir voulu exporter de l'Autriche vers l'Iran des pièces de rechange pour canons, violant ainsi la loi fédérale sur le matériel de guerre. La société T&T a toutefois réfuté ces accusations. <sup>58</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.12.1997 LIONEL EPERON Les résultats enregistrés en 1997 par l'industrie suisse de l'armement ont confirmé la **tendance à la hausse** que connaît ce type d'exportations depuis la remontée spectaculaire amorcée en 1996. Ainsi, les ventes de matériel de guerre à l'étranger ont atteint la valeur globale de 294,31 millions de francs, soit 61,37 millions de plus qu'en 1996. Leur proportion par rapport à l'ensemble des marchandises helvétiques exportées a ainsi crû de 0,23% à 0,26%. Pour la seconde année consécutive, le principal acquéreur d'armes helvétiques a été Oman (61,51 millions), suivi de l'Allemagne (37,9 millions) et des Etats-Unis (34,1 millions).

DATUM: 31.12.1997 LIONEL EPERON Les Chambres fédérales ont tour à tour pris acte du rapport du Conseil fédéral sur la politique économique extérieure 1996/1+2. Au cours des discussions relatives à cet objet, plusieurs voix se sont élevées pour demander au gouvernement d'inclure dans les versions futures de ce document un chapitre consacré aux relations monétaires et financières, proposition qui a reçu l'aval de l'exécutif. L'examen de ce rapport a été suivi par l'adoption de cinq arrêtés fédéraux ayant trait à la politique économique extérieure de la Suisse: l'arrêté fédéral portant approbation des Accords entre les Etats de l'AELE et les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, celui approuvant l'Accord sur l'assurance directe entre la Confédération et le Liechtenstein, l'arrêté fédéral portant approbation de la Convention avec les Etats-Unis relative à l'extension du champ d'application de l'Accord OMC sur les marchés publics, celui approuvant l'extension du champ d'application de l'Accord OMC sur les marchés publics, et enfin l'arrêté fédéral portant approbation des modifications de la liste LIX-Suisse-Liechtenstein. 60

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.01.1998 FRANÇOIS HUGUENET L'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les armes au second semestre a également eu une **portée restrictive pour les achats d'armes des étrangers** en Suisse. Une base de donnée a notamment été constituée afin de répertorier tous les achats d'armes d'étrangers. Par voie d'ordonnance, le Conseil fédéral peut interdire à tous les ressortissants d'un pays déterminé de se fournir chez les armuriers suisses. 61

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 26.02.1998 FRANCOIS HUGUENET La nouvelle loi sur le matériel de guerre, adoptée en 1996, est entrée en vigueur en début d'année. Avec la loi sur le contrôle des biens à double usage, elle avait servi de contre-projet indirect à l'initiative socialiste «pour une interdiction d'exporter du matériel de guerre» rejetée par le peuple en 1997. Désormais, les opérations de courtage seront également soumises à autorisation, même lorsque le matériel ne transite pas par la Suisse. Il en sera de même pour les opérations de transfert de technologie ou de savoir-faire, tout comme pour du matériel moderne tel que les supraconducteurs, les lasers ou encore la software. Seul l'OFAEE sera autorisé à délivrer ces autorisations. Par contre, il est désormais possible à la Suisse de livrer du matériel de guerre dans des zones de tension, comme par exemple aux troupes de l'ONU. La nouvelle loi contient en outre des dispositions interdisant toute activité ayant trait aux armes chimiques, nucléaires ou biologiques. 62

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 16.12.1998 FRANÇOIS HUGUENET Suite aux essais d'armes nucléaires réalisés par l'**Inde** et le **Pakistan**, le Conseil fédéral a décidé de refuser les exportations de matériel de guerre en direction de ces pays et de traiter prudemment les exportations de biens pouvant avoir un double usage. Des mesures du même type ont été prises par le gouvernement suite au développement du conflit armé au Kosovo. Diverses saisies avaient à plusieurs reprises fait état d'un trafic d'armes en provenance de Suisse pour le **Kosovo** et la police fédérale a arrêté une dizaine de personnes, dont des armuriers suisses. A cela est venu s'ajouter le gel des avoirs des gouvernements yougoslaves et serbes, ainsi que l'interdiction de nouveaux investissements et de crédits publics vers la Serbie. 63

# INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.02.1999 FRANÇOIS HUGUENET La Suisse a organisé à Genève une rencontre internationale d'experts de l'ONU et des ONG pour discuter de la **lutte contre le trafic des armes légères** dans le monde. Plusieurs centaines de millions de fusils, grenades, pistolets ou mitraillettes circulent actuellement sur la planète, causant près de 90% des victimes dans les conflits. Lors de cette réunion, la Suisse a notamment proposé d'instaurer un système de marquage et d'enregistrement des armes légères associé à une interdiction d'importer ou d'exporter des armes non marquées. <sup>64</sup>

# INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 16.03.1999 FRANÇOIS HUGUENET Un **accord commercial avec la Géorgie** a été signé à Berne par Pascal Couchepin et son homologue géorgien Tamar Beruchashvili. Il fixe les plus importants principes de l'OMC comme base d'échange entre les deux parties. <sup>65</sup>

DATUM: 30.03.1999 FRANÇOIS HUGUENET L'Office des affaires économiques extérieures (OFAEE) a organisé une conférence d'experts à Interlaken à laquelle ont participé des centaines de spécialistes du monde entier ainsi que des représentants des Nations Unies et de l'UE. Les discussions ont porté sur un nouveau système de **sanctions internationales** qui touchent directement les personnes au pouvoir et non pas la population dans son ensemble. <sup>66</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.05.1999 FRANÇOIS HUGUENET Afin de mieux les intégrer dans l'économie mondiale, le Conseil fédéral a décidé de soutenir davantage les **importations en provenance des pays en voie de développement**. Celles-ci représentent environ 6% du total des importations suisses (en valeur). Pour ce faire, le gouvernement va augmenter son aide dans ce domaine à 26 millions de francs pour une période de 4 ans. C'est l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC) qui a été mandaté pour mener ce programme de promotion des importations de trente pays. Le Vietnam, le Pérou, le Ghana, le Nigeria, la Bulgarie et la Roumanie ont été désignés pays de concentration pour cette action. <sup>67</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.12.1999 FRANÇOIS HUGUENET Comme dans d'autres pays européens, **l'année 1999 sur le plan économique en Suisse** aura encore été marquée par la crise asiatique. Ce n'est qu'à partir du second semestre que les effets de la reprise ont sensiblement commencé à se faire sentir, avec surtout une incidence positive sur les exportations. La demande intérieure, qui avait déjà entamé son redressement en 1998, a continué sur sa lancée dynamique. Quant à la croissance de l'économie helvétique, elle a régressé légèrement à 1,7%. <sup>68</sup>

# INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 13.05.2004 ELIE BURGOS Au mois de février, l'UE a annoncé unilatéralement et sans avertissement que les produits communautaires importés en Suisse seraient taxés s'ils étaient réexportés vers l'UE. La mesure devait s'appliquer à partir du 1er mars. La Suisse a immédiatement et vivement protesté (notamment tout d'abord par la voix du seco), signalant qu'une telle mesure représenterait une violation de l'Accord de libre-échange de 1972, qui prévoit la franchise totale tant pour les produits industriels de l'UE que de la Suisse. De nombreuses entreprises suisses ont également réagi à la nouvelle et ont fait part de leurs inquiétudes. Le seco a obtenu, quelques jours plus tard, que le nouveau régime douanier européen soit repoussé et réexaminé. Vers la mi-mai, l'UE est finalement revenue sur sa décision et a renoncé à la mesure sans condition. Une interpellation urgente Büttiker (prd. SO: 04.3021), déposée au Conseil des Etats lors de la session de printemps, demandait des éclaircissements au Conseil fédéral concernant la réintroduction de ce droit de douane sur les produits d'origine communautaire réexportés à partir du 1er mars. Au Conseil national, ce ne sont pas moins de trois interpellations urgentes qui ont été déposées presque simultanément à ce sujet au début du mois de mars : une du groupe UDC, une du groupe socialiste et une du groupe radical-libéral. Le gouvernement, très ferme sur cette question, a déclaré avoir demandé à l'UE de revenir sur sa position. Il en allait, selon lui, de millions de francs et de plusieurs milliers d'emplois. 69

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.12.2005 ELIE BURGOS Le commerce extérieur a atteint de nouveaux sommets, réalisant son meilleur résultat depuis quatre ans. Les importations (143'159 millions de francs, soit une augmentation nominale de 8,1% par rapport à 2004) ont affiché une croissance nominale plus prononcée que les exportations (151'455 millions de francs, soit une augmentation nominale de 6,9% par rapport à 2004). Au niveau des branches exportatrices, les instruments de précision, l'horlogerie, la bijouterie et la chimie ont fait de brillants résultats, cette dernière affichant une hausse de 10,6% par rapport à l'année précédente. Quant à la balance commerciale, elle a bouclé l'année avec un excédent de 8,3 milliards de francs, inférieur de presque un milliard de francs (-10,9%) par rapport au record de l'année 2004. Le recul repose principalement sur le déficit de croissance avec l'UE. Par régions, un grand dynamisme est à mettre sur le compte des pays en transition (CEI, pays du sud-est européen et Chine), ainsi que des pays en développement (Inde, notamment). En ce qui concerne les échanges avec les pays industrialisés, principaux partenaires de la Suisse, tant les importations (+7,5%) que les exportations (+7,3%) ont augmenté par rapport à l'année précédente. Si le commerce avec l'UE a affiché une évolution similaire, il a été plus intense avec les USA (importations: +14,1%; exportations: +13,3%). 70

DATUM: 26.04.2008 ELIE BURGOS Suite à l'utilisation abusive d'un avion Pilatus PC-9 acheté en 2006 et armé pour bombarder un camp de rebelles tchadien au Darfour soudanais – ce que les autorités tchadiennes ont toujours nié –, le Conseil fédéral a prononcé des sanctions contre les représentants de l'Etat tchadien. Des restrictions seront appliquées jusqu'à nouvel ordre en matière d'octroi de visas pour les représentants du gouvernement. Quant à l'aide au développement, la Suisse limitera dorénavant sa coopération aux acteurs de la société civile. Afin qu'un tel événement soit évité à l'avenir, le Conseil fédéral a décidé de durcir les critères qui permettent l'exportation d'avions d'entraînement militaire, via une modification de la loi sur le contrôle des biens utilisables à des fins civiles et militaires. 71

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.09.2012 EMILIA PASQUIER En juillet, les médias suisses ont dévoilé **la présence de grenades à main suisses sur les champs de bataille syriens**. En raison d'une livraison suisse de grenades à main aux Emirats Arabes Unis en 2003-2004, les deux pays ont ouvert une enquête commune qui a révélé que les grenades apparues en Syrie provenaient effectivement de cette livraison. Les Emirats Arabes Unis ont offert une partie de cette livraison à la Jordanie; cette même livraison réapparue sur les champs de bataille syriens. Cette affaire a amené le Conseil fédéral à renforcer le contrôle de l'exportation du matériel de guerre, notamment en matière de non-réexportation. 72

# Wirtschaft

#### Wirtschaftspolitik

# Strukturpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 08.11.1991 HANS HIRTER Im Oktober 1989 hatten die Umweltschutzminister der sieben Staaten mit Alpenanteil (Frankreich, Italien,. Schweiz, Liechtenstein, Deutschland, Osterreich und Jugoslawien) beschlossen, unter dem Namen **Alpenkonvention** ein völkerrechtliches Vertragswerk zwischen den erwähnten Staaten und der EG zum Schutz der Alpen zu realisieren. Darin sollen die Grundlagen für eine langfristige Erhaltung der Alpen als Naturraum, aber auch als Lebens- und Wirtschaftsraum für die Bewohner festgelegt werden. Die vom EDI im Frühjahr eingeleitete Vernehmlassung ergab bei den grossen Parteien und auch in Umweltschutzkreisen Zustimmung. Die Mehrheit der Alpenkantone, insbesondere Graubünden und Wallis, äusserten sich hingegen skeptisch bis ablehnend. Sie befürchten, dass die sehr allgemein gehaltene Konvention die Grundlage zu Fremdbestimmung und zu Einschränkungen für die lokale Wirtschaft bilden könnte. Trotz diesem Widerstand beschloss der Bundesrat, die Konvention am 7. November in Salzburg zu unterzeichnen. Er will sie dem Parlament allerdings erst dann zur Ratifizierung vorlegen, wenn die zu ergreifenden Massnahmen für die einzelnen Politikbereiche ebenfalls vorliegen. <sup>73</sup>

## INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.12.1999 HANS HIRTER Die bilateralen Verträge mit der EU werden in Zukunft den grenzüberschreitenden wirtschaftlichen Wettbewerb fördern. So werden Gewerbebetriebe neunzig statt nur acht Tage pro Jahr genehmigungsfrei jenseits der Grenze arbeiten dürfen. Namentlich in Regionen, wo im benachbarten Ausland wesentlich tiefere Löhne bezahlt werden (Westschweiz, Tessin), wuchs deshalb die Angst um die Erhaltung der einheimischen Kleinunternehmen und ihrer Arbeitsplätze. Der jurassische Nationalrat Lachat (cvp) verlangte mit einer Motion vom Bundesrat zusätzliche regionalpolitische Interventionen zugunsten dieser Regionen. Insbesondere forderte er vom Bund Mithilfe beim Ausbau der Infrastrukturen und des Bildungsangebots, sowie eine Verlagerung von Bundesstellen in diese Gebiete. Der Bundesrat stellte in seiner Antwort die positiven Auswirkungen der verstärkten Konkurrenz, von welcher auch Firmen in den Grenzregionen profitieren würden, in den Vordergrund. Seiner Ansicht nach drängen sich zusätzlich zu den vom Parlament beschlossenen flankierenden Massnahmen gegen Lohndumping und den bestehenden Regionalförderungsprogrammen Investitionshilfegesetz, Regio plus oder INTERREG keine neuen Massnahmen auf. Auf seinen Antrag wurde der Vorstoss als Postulat überwiesen. 74

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 12.02.2019

GUILLAUME ZUMOFEN

Afin d'anticiper les conséquences du Brexit, la Suisse a conclu un accord bilatéral commercial avec la Grande-Bretagne. L'entrée en vigueur de cet accord est dépendant de la cessation des accords entre la Grande-Bretagne et la Suisse par le canal des accords avec l'UE. L'objectif est de maintenir une continuité grâce au respect des «droits et obligations économiques et commerciaux». 75

# Infrastruktur und Lebensraum

#### Umweltschutz

#### Naturschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN DATUM: 14.08.1997 LIONEL EPERON

La Conférence des Etats parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui s'est tenue en juin à Harare (Zimbabwe) a été à l'origine d'une vive polémique entre la Confédération et Greenpeace Suisse. Critiquant l'attitude de la Suisse durant cette réunion, l'association écologiste s'en est ouvertement prise au chef de la délégation helvétique, Peter Dollinger, l'accusant de favoriser la disparition d'espèces menacées et exigeant en conséquence sa démission immédiate. Plus précisément, Greenpeace a reproché à la délégation suisse d'avoir non seulement émis des réserves à la protection de 18 espèces menacées, mais surtout d'avoir voté une levée partielle du moratoire sur le commerce de l'ivoire provenant des défenses d'éléphants. Faisant l'objet d'une campagne d'affichage dirigée contre lui, le haut fonctionnaire fédéral a alors décidé de porter plainte contre ses détracteurs. Ceux-ci n'ont toutefois pas désarmé puisqu'ils ont fait parvenir une pétition munie de 15'000 signatures aux autorités fédérales exigeant que la Suisse modifie sa politique en matière de protection des espèces. Saisie de l'affaire à deux reprises, la justice bernoise a pour sa part fait interdire la campagne d'affichage à l'encontre du haut fonctionnaire à titre de mesure provisionnelle. 7

```
1) Communiqué de presse du SECO du 30.11.19
```

<sup>2)</sup> Suisse, 26,9,90

<sup>3)</sup> FF, 1996, II, p. 289 ss.; presse du 26.3.96.

<sup>4)</sup> Communiqué de presse du 10.4.03; presse du 17.4.03.

<sup>5)</sup> Presse du 20.7.91.

<sup>6)</sup> FF, I, 1992, p.1074ss.; Presse du 18.12., 19.12. et 24.12.91.

<sup>7) 24</sup> Heures, 10.1.95; presse des 15.6 et du 7.12 au 9.12.95; JdG, 19.8.95.

<sup>8)</sup> JdG, 20.11.96; TA, 7.12.96; presse des 10.12, 13.12 et 14.12.96.

<sup>9)</sup> BO CN, 1998, p. 495 ss.; FF, 1999, p. 1013 s. (Rapport du CF sur la politique économique extérieure 98/1+2). TG, 5.6.98 (Canada).

<sup>10)</sup> FF, 2000, p. 1314 s.; LT, 7.6.99 (Canada); TG, 14.12 et 15.12.99 (Genève et négociations avec d'autres pays).

<sup>11)</sup> Lib., 4.8.98; 24 Heures, 28.7.98; LT, 20.3, 6.10 et 30.10.98; LT, 8.8.98

<sup>12)</sup> Communiqué de presse du DFAE du 20.3.2003; communiqué de presse du DFE du 20.3.03; presse du 26.4.03.

<sup>13)</sup> Q.I. 2.5.05 14) N77. 15.2.07.

<sup>15)</sup> TA. 17.12.09.

<sup>16)</sup> NZZ, 19.8.10; LT, 15.9.10.

<sup>17)</sup> Le conseiller fédérJohann Schneider-Ammann rencontre le ministre du Commerce chinois Gao Hucheng.pdf 18) BO CE, 1981, p. 2 ss.; BO CE, 1981, p. 29 ss.; BO CE, 1981, p. 318 ss.; BO CE, 1981, p. 435 ss.; BO CN, 1981, p. 1131 ss.; BO CN, 1981, p. 1386; BO CN, 1981, p. 1392; BO CN, 1981, p. 744 ss.; BaZ, 10.9. und 19.11.81; BZ, 11.9.81; L'Hebdo, 2.10.81.; FF, 1981, I, p. 213 ss.; FF, 1981, I, p. 29 ss.; FF, 1981, II, p. 1 ss.; FF, 1981, II, p. 226 s.; FF, 1981, III, p. 250; FF, 1981, III, p. 77 ss.; FF, 1982, I, p. 440 ss.; FF, 1982, I, p. 448 ss.; Roethlisberger (1981). La politique des produits de base vue par la Suisse.; Roethlisberger (1981). Mesures concernant le commerce et les produits de base: Préférences tarifaires, Fonds commun, Cacao, Caoutchouc.

<sup>19)</sup> BBI, 1980, III, S. 167 ff.; BBI, 1980, III, S. 32 ff.; BBI, 1981, I, S. 548 ff.; NZZ, 4.6., 13.12.80; 24 Heures, 5.6.80; Bund, 15.12.80; 20) AB NR, 1980, S. 993 f.; NZZ, 28.3., 14.8., 16.8., 24.9., 20.10. und 10.12.80; BaZ, 14.6. und 15.11.80; TLM, 9.8., 10.8., 11.8. und 15.8.80; Ldb, 13.8.80; SP-Information, 20.8.80; TW, 16.9.80; TA, 23.9. und 24.9.80; Bund, 30.12.80.; Verhandl. B. vers., IV, 1980. S. 42

<sup>21)</sup> Aussenwirtschaft, 35/1980, S. 221 ff.: BBI, 1981, I, S. 531 ff.: Der Monat in Wirtschaft und Finanzen, 1981, Nr. 2: Die Volkswirtschaft 54/1981, Heft 3; Documenta, 1980, Nr. 3. S. 21 f.; Mitteilungen der Kommission für Konjunkturfragen, Nr. 268; Mitteilungsblatt für Konjunkturfragen, 36/1980, S. 81 ff.; NZZ, 18.10.80; 24 Heures, 13.1.81; BaZ, 17.1.81.; SNB, Monatsbericht, Februar 1981, S. 33 ff.; Schweiz. Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik, 116/1980, Nr. 2. S. 149 ff.

<sup>22)</sup> BaZ, 14, 17. 1.81; 24 Heures, 9, 13.1.81.; Ditzler et al. (1980). Einige empirische Ergebnisse bezüglich des Einflusses des Wechselkurses auf die schweizerische verarbeitende Industrie.: SNB, Monatsbericht, Februar 1981, S. 33 und 35.: Zenger (1980). Volkswirtschaftliche Wirkungen realer Kursänderungen des Schweizerfrankens.

<sup>23)</sup> BBI, 1980, III, S. 8 ff.; BBI, 1981, I, S. 535 ff.; Die Volkswirtschaft, 54/1981. Heft 2, S. 8 ff.; Höhn (1980). Der schweizerische Aussenhandel mit der Dritten Welt 1972–1978.; Mitteilung/Konjunkturfragen, Nr. 268; NZZ, 30.1., 10.9., 20.10. und 5.12.80; 24 Heures, 5.6.80; Bund, 24.9.80 und 23.1.81; TA, 6.12.80.

<sup>24)</sup> AB NR, 1980, S. 993 f.; NZZ, 74, 28.3.80; 222.24.9.80; 288, 10.12.80; TA, 221.23.9.80; 222.24.9.80; BaZ, 269. 15.11.80; Bund, 305.30.12.80; Revisionskonferenz zum Atomsperrvertrag: TLM, 222-224. 9.8.—11.8.80; 228. 15.8.80; NZZ, 187. 14.8.80; 189, 16.8.80. Konferenz der Atomenergie-Organisation: NZZ, 222, 24.9.80.; Verhandl. B. vers., IV, 1980, S. 42 25) Presse du 1.2.90.

<sup>26)</sup> FF, 1991, p. 399; NZZ, 13.3.90.

<sup>27)</sup> Presse des 15.11. et 22.11.90; TW, 27.11.90; Europa, 1990, no 10-12, p. 7.

<sup>28)</sup> Presse du 15.9.90. et 28.11.90.

<sup>29) 24</sup> Heures et Lib., 8,1,91,

<sup>30)</sup> Presse du 29.1. et 19.3.91 (Von Roll).

```
31) Presse du 3.7.91.
32) Bund, 30.7.91; Suisse, 31.7.91; presse du 8.8.91.
33) Presse du 18.1. (interdiction d'exporter du matériel de guerre), 21.1. (critiques de la Turquie) et 28.6.91 (levée de
l'interdiction); TA, 10.8.91; Suisse. 21.11.91.
34) Presse du 3.3.92.
35) BO CN, 1992, p.2390s.; Délib. Ass. féd., VI, 1992, p.115ss.; Presse des 14.10., 2.12. et 31.12.92 (demande de l'ONU).
36) Presse du 17.2.93.
37) La Suisse et le monde, 1993, no 1, p. 28 ss.; Presse du 15.1,93.
38) NQ, 19.1.93; presse du 4.2.93; 24 Heures, 11.2.93.
39) NQ, 21.3.93; presse des 22.3 et 27.3.93; LNN, 1.4.93; TA, 8.4.93; WoZ, 9.4.93.
40) Presse des 2.8, 12.11 et 14.12.93.
41) Presse du 23.12.93.
42) Presse du 1.2.94.
43) Presse du 24.1.95.
44) Presse du 5.4.94.
45) Presse des 4.3 et 5.3.94; NZZ, 25.4.94.
46) Presse des 6.9 et 1.12.94.
47) FF, 1995, II, p. 489 ss.
48) BO CE, 1995, p. 232 ss.; BO CN, 1995, p. 799 ss.
49) Presse des 31.1 et 2.2.95; NQ, 26.6.95.
50) JdG, 15.2.95; presse du 1.7.95.
51) BO CE, 1995, p. 1145.; BO CN, 1995, p. 1941 s.; FF, 1995, III, p. 325 ss.
52) Presse du 16.2.96.
53) Presse des 11-20.1, 24.1, 25.1, 2.2, 3.2, 18.4 et 7.9.96; JdG et NZZ, 23.1.96; NQ, 26.1.96.
54) Presse des 12.10 et 17.12.96.
55) Presse du 6.2.97.
56) TA, 18.1.97; presse du 20.1.97.
57) TW, 22.4.97; SZ, 26.4.97; presse du 29.4.97.
58) Presse des 7.3 et 23.5.97.
59) Presse du 6.2.98.
60) BO CE, 1997, p. 30 ss.; BO CE, 1997, p. 422; BO CN, 1997, p. 417 ss.; BO CN, 1997, p. 486 ss.; BO CN, 1997, p. 835 s.; FF,
1997, II, p. 1386 s.; FF, 1997, II, p. 1464; presse du 14.1.97 (Accord Suisse-USA).
61) NZZ, 30.1.98.
62) JdG et TA, 26.2.98.
63) FF, 1999, p. 1051ss.; TA et Blick, 29.10.98; NZZ, 30.10.98; LT, 16.12.98.
64) Lib., 11.2.99.
65) NZZ, 16.3.99.
66) Lib., 30.3.99.
67) Presse du 11.5.99.
68) FF, 2000, p. 1291 ss.
69) BO CE, 2004, p. 113 ss.; BO CN, 2004, p. 341 ss.; LT et 24h, 20.2.04; LT et 24h, 25.2.04; presse du 13.5.04.
70) Communiqué de presse de l'Administration fédérale des douanes (AFD), 2.2 et 6.6.06.
71) LT, 26.4.08.; LT, 17.1, 18.1, 13.2, 23.2 et 4.3.08.
72) Communiqué du DFE du 21.9.12.
73) NZZ, 27.6., 19.7., 19.9., 24.10. und 6.11.91; BüZ, 12.7. und 16.10.91; Bund, 15.7. und 31.10.91; TA, 28.10.91; Presse vom 31.10.
und 8.11.91
74) Amtl. Bull. NR, 1999, S. 2671
75) AZ, SGT, TA, 12.2.19
76) BO CE, 1997, p. 1369; NQ, 21.7.97; TA, 19.7, 24.7, 2.8 et 8.8.97; Bund, 14.10.97; Presse des 3.6, 15.7 et 14.8.97
```